



Bulletin Officiel

N° 3824 Mardi 05 Avril 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

MISE EN GARDE DU PUBLIC CONTRE DES OFFRES D'INVESTISSEMENT NON AUTORISEES 2

تحذير من عروض استثمارية غير مرخص فيها 2

BANK OF AFRICA « تحذير للعموم من تصرفات كل من شركة » 3

LA SOCIETE DE GESTION ET « والوسيط بالبورصة » BENIN « D'INTERMEDIATION BOURSIERE DU BENIN

MISE EN GARDE DU PUBLIC CONTRE LES AGISSEMENTS DE LA SOCIETE « BANK OF AFRICA BENIN » ET DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE « LA SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION BOURSIERE DU BENIN » 4

INFORMATIONS A COMMUNIQUER ET A PUBLIER PAR LES SICAV 5-6

تذكير لشركات المساهمة العامة 7

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE 7

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISIE FACTORING 8

PROJET DES RESOLUTIONS

TUNISIE FACTORING 9-10

MODIFICATION DES FRAIS DE SORTIE

STRATEGIE ACTIONS SICAV 11

MODIFICATION PORTANT SUR LES FRAIS DE GESTION

FCP MAGHREBIA PRUDENCE 11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

ANNEXE

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- MAC CROISSANCE FCP

- MAC EQUILIBRE FCP

- MAC EPARGNANT FCP

- MAC EXCELLENCE FCP

COMMUNIQUE DU CMF

LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE LE PUBLIC CONTRE DES OFFRES D'INVESTISSEMENT NON AUTORISÉES

Le Conseil du Marché Financier attire l'attention du public sur les activités de la société « MEGA SUCCESS CONSULTANCY TUNISIA LIMITED », société unipersonnelle à responsabilité limitée sise à la rue du Lac Constance, Immeuble Matrix, 2^{ème} étage, Les Berges du Lac Tunis (site web www.mscommission.com), et gérée par monsieur Li Yat Fan de nationalité chinoise. Cette société agit en tant que représentant de la société étrangère « Mega Success Group Limited » installée à Hong Kong, et propose aux personnes résidentes en Tunisie d'investir sur la bourse chinoise de l'or et de l'argent.

Le Conseil du Marché Financier informe le public que la société « MEGA SUCCESS CONSULTANCY TUNISIA LIMITED » n'est pas agréée pour fournir des services d'investissement ou des services financiers en Tunisie.

En conséquence, le Conseil du Marché Financier recommande la plus grande prudence aux investisseurs et invite le public à ne donner suite ni aux propositions d'investissement émanant de personnes n'ayant pas obtenu les autorisations requises pour l'exercice de l'activité de démarchage financier et de services d'investissement, ni aux propositions de placement dans des produits financiers non conformes à la réglementation en vigueur.

2011 - AC - 7

بلاغ هيئة السوق المالية

هيئة السوق المالية تحذر من عروض استثمارية غير مرخص فيها

تلقت هيئة السوق المالية نظر العموم إلى نشاط شركة "Mega Success Consultancy Tunisia Limited"، شركة شخص واحد ذات مسؤولية محدودة وكيلها السيد Li Yat Fan صيني الجنسية والكائن مقرها الاجتماعي بنهج بحيرة كونستانس عمارة ماتريكس الطابق الثاني ضفاف البحيرة تونس (موقع الإنترنت الخاص بها www.mscommission.com)، والتي تتوجه إلى العموم، بوصفها ممثلة لشركة أجنبية منتصبة بهونج كونج (Hong Kong) تدعى "Mega Success Group Limited"، لتعرض على الأشخاص المقيمين بالبلاد التونسية الإستثمار في بورصة الصين للذهب والفضة. وفي هذا الصدد، تعلم هيئة السوق المالية العموم بأن شركة "Mega Tunisia Limited" غير مرخص لها للقيام بالبلاد التونسية بإسداء خدمات إستثمارية أو مالية. وعليه، فإن هيئة السوق المالية توصي المستثمرين بتوخي الحذر وتدعو العموم إلى عدم الاستجابة لعروض الإستثمار الصادرة عن كل شخص لم يتحصل على التراخيص اللازمة لممارسة نشاط السعي المصفاقي المالي والخدمات الإستثمارية أو لعروض التوظيف في أدوات مالية غير مطابقة للقوانين الجاري بها العمل.

بلاغ هيئة السوق المالية

تحذر هيئة السوق المالية العموم من تصرفات كل من شركة « BANK OF AFRICA Bénin »
 « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin »
 والوسيط بالبورصة
 اللذان قاما في المدة الأخيرة بنشر إعلان إشهاري في جريدة تونسية عرضت بمقتضاه الشركة على
 العموم الاكتتاب في عملية الترفيع في رأس مالها.

وحيث تعلم هيئة السوق المالية العموم بأن الشركة المعنية لم تقدم بصفة مسبقة إلى هيئة السوق المالية
 المعلومات اللازمة بشأن العملية المزمع إجراؤها ولم تتحصل على ترخيصها في ذلك طبقا للنصوص
 التشريعية والترتيبية الجاري بها العمل وبالخصوص الفصلين 2 و 87 من القانون عدد 117 لسنة
 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وفي هذا الصدد قامت هيئة السوق المالية بالاتصال بهيئة التعديل المالي لغرب إفريقيا قصد إعلامها
 بالتصرفات غير القانونية لشركة « BANK OF AFRICA Bénin » وللوسيط بالبورصة. كما
 تحتفظ الهيئة بحقها في تتبع كل من الشركة المعنية والوسيط قضائيا.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier met en garde le public contre les agissements de la société « BANK OF AFRICA Bénin » et de l'intermédiaire en bourse « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin » qui ont dernièrement publié un avis publicitaire dans un quotidien tunisien par lequel ils sollicitent l'épargne du public à l'occasion de l'augmentation du capital de la société.

Le Conseil du Marché Financier informe le public que cette société n'a pas fourni les informations nécessaires relatives à l'opération envisagée et n'a pas obtenu l'autorisation préalable du Conseil du Marché Financier conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur et notamment les articles 2 et 87 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

A ce titre, le Conseil du Marché Financier a pris le soin de contacter le régulateur financier Ouest-Africain « le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers » afin de lui faire part des agissements illégaux de la société « BANK OF AFRICA Bénin » et de l'intermédiaire en bourse. Le Conseil du Marché Financier se réserve également le droit d'engager des poursuites judiciaires à leur encontre.

COMMUNIQUE DU CMF**Informations à communiquer et à publier par les SICAV**

Il est porté à la connaissance des Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, ce qui suit concernant les obligations d'information relatives aux états financiers annuels

I - Documents à communiquer au CMF avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire.
- le rapport annuel sur l'activité de l'OPCVM qui est destiné aux actionnaires et porteurs de parts et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 78 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux OPCVM.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
 - ✓ la ventilation du passif ;
 - ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
 - ✓ le nombre d'actions ou de parts en circulation ;
 - ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
 - ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
 - ✓ la ventilation des revenus de l'OPCVM ;
 - ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de l'OPCVM au cours de l'exercice ;
 - ✓ le compte des produits et charges ;
 - ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
 - ✓ l'affectation des résultats ;
 - ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.
- les rapports du ou des commissaires aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.

II - Documents à communiquer au CMF après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers dûment approuvés
- la liste des actionnaires

III - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net

Mentionner que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes dans un délai de quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les responsables des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Factoring

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Factoring sont convoqués au centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 26 Avril 2011 à 9h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2010.

Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2010.

Approbation des états financiers de l'exercice 2010.

Quitus aux administrateurs.

Affectation des résultats de l'exercice 2010.

Emission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.

Renouvellement et nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes.

Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

Tunisie Factoring

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Projet de résolutions de la société Tunisie Factoring qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2011.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice 2010, approuve dans leur intégralité les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes prend acte des opérations réalisées dans le cadre de conventions approuvées antérieurement et approuve les conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2010 telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2010 comme suit :

Bénéfice net de 2010	2 059 831
Report à nouveau	2 169 634
Réserve légale 5%	211 473
Bénéfice disponible (A)	4 017 992
Premier dividende (dividende statutaire)	600 000
Super dividende	0
Bénéfice à distribuer (B)	600 000
Reliquat (A)-(B)	3 417 992
Dotation au fonds social	20 000
Report à nouveau	3 397 992

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Président Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission à compter de ce jour d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas quinze millions (15 000 000) de dinars et donne pouvoir au conseil d'administration de la société pour fixer les caractéristiques et les conditions d'émission et accomplir les formalités y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

(suite)

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme de dix mille (10 000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2010 à un montant global de six mille (6 000) dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme dans les termes des articles 15 et 17 des statuts pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes du douzième exercice (2013) les administrateurs dont les noms sont les suivants :

TUNISIE LEASING
EUROFACTOR
Monsieur Mohamed BOURAOUI,
Monsieur Bertrand CHEVALLIER
Monsieur Hichem ZEGHAL

Les administrateurs sus désignés, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'administrateurs qui viennent de leur être conférés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, désigne la société FINOR en qualité de Commissaire aux Comptes chargé de remplir la mission qui lui est conférée par la loi et les statuts et ce pour une période de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les compte du douzième exercice (2013)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

La société FINOR, représentée à l'Assemblée Générale Ordinaire par Monsieur Fayçal DERBAL déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

La rémunération du Commissaire aux Comptes sera fixée par le Comité Permanent d'Audit Interne.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE MODIFICATION DES FRAIS DE SORTIE

STRATEGIE ACTIONS SICAV

**Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du Conseil du Marché Financier N°18-2005 du 3 Octobre 2005
RC : B 245863 2005 Siège social:17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis**

STRATEGIE ACTIONS SICAV informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 08 Mars 2011 a décidé d'instaurer un droit de sortie de 5% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à 3 mois et ce à compter du 15 Juillet 2011.

Ainsi, les frais de sortie qui seront appliqués seront comme suit :

✓ jusqu'au 14 juillet 2011

- 1% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à un an
- 0.6% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 1 an et 2 ans
- 0.2% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 2 ans et 3 ans
- Pas de commission de rachat si la durée de détention est au delà de 3 ans .

✓ à partir du 15 juillet 2011:

- 5% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à 3 mois (nouvelle mesure)
- 1% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 3 mois et 1 an (inchangée)
- 0.6% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 1 an et 2 ans (inchangée)
- 0.2% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 2 ans et 3 ans (inchangée)
- Pas de commission de rachat si la durée de détention est au delà de 3 ans (inchangée).

2011 - AS - 180

MODIFICATION PORTANT SUR LES FRAIS DE GESTION

FCP MAGHREBIA PRUDENCE

Fonds Communs de Placement

Régis par le Code des OPC

Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

MODIFICATION PORTANT SUR LES FRAIS DE GESTION

L'UNION FINANCIERE, intermédiaire en bourse et gestionnaire de FCP Maghrebria Prudence ainsi que ASSURANCES MAGHREBIA VIE, portent à la connaissance du public et des porteurs de parts que les frais de gestion, initialement prévus à 0,85% hors taxes de l'actif net du fonds, seront revus à la baisse et portés à 0,60% hors taxes de l'actif net du fonds.

Cette modification entre en vigueur à partir de la date du 1^{er} avril 2011.

2011 - AS - 177

AVIS

COURBE DES TAUX DU 05 AVRIL 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,623%		
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,637%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,651%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,672%	998,574
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,680%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,756%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,763%	1 010,835
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012	4,768%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,908%		1 001,449
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,049%	1 023,766
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,171%	1 063,504
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,228%	1 087,929
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,370%	1 054,989
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,631%		983,622
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,663%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,703%	1 053,231
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,780%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,794%	981,373
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,965%	1 073,744
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,979%		968,662

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,407	136,417		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,946	11,947		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,222	1,223		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	32,945	32,948		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,220	45,224		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	149,956	149,748		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	552,236	547,769		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	121,772	120,926		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	121,334	120,967		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	110,993	110,650		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	108,257	107,93		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	91,702	91,072		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	155,622	154,975		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	90,836	91,032		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 228,978	1 225,204		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 132,165	2 130,685		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	107,173	106,07		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	116,068	115,550		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 138,971	1 141,542		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	114,770	113,256		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,841	13,663		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 557,225	5 527,400		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 409,555	6 383,536		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	2,057	2,055		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,731	1,730		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	1,036	1,032		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,226	109,238
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	101,680	101,690
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,432	102,442
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	104,029	104,062
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	100,527	100,538
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	108,009	108,021
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	104,980	104,991
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	103,973	105,004	105,016
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,106	105,107	105,118
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	106,800	106,807
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	103,925	103,937
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,276	101,286
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	105,013	105,023
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	107,487	107,499
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,200	107,091	107,100
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,459	103,468
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	102,948	103,878	103,888
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,500	105,512
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	103,488	103,499
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	107,025	107,036
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	104,980	104,988
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	103,752	103,763
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	105,458	105,467
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,714	105,724
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	102,861	102,870

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,630	10,631
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	105,094	105,104
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,278	100,293

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,063	103,134
----	---------------------------	-----	------------	----------	-------	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	72,188	72,039
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	143,462	142,591
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 428,831	1 420,475
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	112,581	106,034	105,814
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	116,359	108,621	108,302
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	84,351	83,876
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,711	15,693
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	277,442	259,092	259,377
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	46,176	46,018
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 070,631	2 063,863
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	75,409	75,201
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	56,339	56,261
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	99,747	99,570
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	107,983	107,483
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	98,895	98,276

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,469	11,465
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,260	12,254
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,912	15,902
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	16,055	15,980
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,444	11,389
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	128,457	110,060	109,194
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	119,181	118,572
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	122,274	121,864
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,597	18,456

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,700	100,576
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	105,042	104,879
82	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	100,000	100,097
83	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	150,176	135,313	133,181
84	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,798	9,757
85	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	111,323	110,850
86	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	113,758	113,831
87	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,573	99,161
88	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,642	98,610
89	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	170,140	169,919
90	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	153,626	153,565
91	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	138,073	138,028
92	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 485,979	9 425,358
93	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	185,380	184,177
94	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	114,489	113,815
95	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 347,828	1 334,587
96	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	100,419	100,702
97	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	106,021	105,448
98	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 926,001	9 844,111

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION ANNUELLE DE MAC CROISSANCE FCP
ARRETEE AU 31/12/2010**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 juin 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 8.311.973, un actif net de D : 8.159.952 et un bénéfice de D : 967.426, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par Amen Bank représentent à la clôture de l'exercice 19,71% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010			
(Montants exprimés en dinars)			
ACTIF	Note	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	5 298 229	3 323 661
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 101 198	2 060 781
Obligations et valeurs assimilées		1 808 764	1 262 880
Titres OPCVM		388 267	-
Placements monétaires et disponibilités		3 011 344	914 200
Placements monétaires	5	1 499 187	500 000
Disponibilités		1 512 157	414 200
Créances d'exploitation		2 400	1 919
TOTAL ACTIF		8 311 973	4 239 780
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	151 282	54 526
Autres créditeurs divers	9	739	365
TOTAL PASSIF		152 021	54 891
ACTIF NET			
Capital	12	8 159 418	4 130 389
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		20	18
Sommes distribuables de l'exercice en cours		514	54 482
ACTIF NET		8 159 952	4 184 889
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 311 973	4 239 780

ETAT DE RESULTAT			
(Montants exprimés en dinars)			
	Note	Année 2010	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	6	178 758	118 978
Dividendes		100 524	59 050
Revenus des obligations et valeurs assimilées		78 234	59 928
Revenus des placements monétaires	7	54 011	15 440
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		232 769	134 418
Charges de gestion des placements	10	(208 249)	(81 669)
REVENU NET DES PLACEMENTS		24 520	52 749
Autres charges	11	(13 944)	(8 063)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 576	44 686
Régularisation du résultat d'exploitation		(10 062)	9 796
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		514	54 482
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 062	(9 796)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		31 795	150 170
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		1 033 440	287 367
Frais de négociation		(108 385)	(69 366)
RESULTAT DE L'EXERCICE		967 426	412 857

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		
(Montants exprimés en dinars)		
	<i>Année 2010</i>	<i>Année 2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	967 426	412 857
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	10 576	44 686
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	31 795	150 170
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 033 440	287 367
Frais de négociation	(108 385)	(69 366)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(84 384)	(37 588)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 092 021	876 943
Souscriptions		
- Capital	3 904 972	1 230 809
- Régularisation des sommes non distribuables	361 802	90 825
- Régularisation des sommes distribuables	21 800	15 839
Rachats		
- Capital	(1 052 555)	(429 600)
- Régularisation des sommes non distribuables	(144 860)	(25 158)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 958)	(6 394)
- Droits de sortie	2 820	622
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 975 063	1 252 212
ACTIF NET		
En début de période	4 184 889	2 932 677
En fin de période	8 159 952	4 184 889
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	26 386	20 666
En fin de période	44 608	26 386
VALEUR LIQUIDATIVE	182,926	158,603
TAUX DE RENDEMENT	16,64%	13,06%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2010 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à D : 5.298.229 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		2 909 429	3 101 198	38,01%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	-	2 909 429	3 101 198	38,01%
ARTES	10 918	146 428	133 505	1,64%
ASTREE	2 750	236 530	216 535	2,65%
ATL	40 000	242 508	237 280	2,91%
BH	10 000	291 508	294 230	3,61%
BNA	13 500	210 870	202 433	2,48%
CARTHAGE CEMENT	91 118	458 803	635 085	7,78%
CIL	8 300	262 212	241 688	2,96%
SALIM	9 500	212 578	228 637	2,80%
SFBT	8 847	106 433	109 322	1,34%
SOTUVER	500	4 030	3 982	0,05%
STB	34 500	576 910	652 913	8,00%
TUNIS RE	2 700	40 716	40 219	0,49%

TUNIS AIR	6 536	13 072	13 281	0,16%
Titres OPCVM		380 066	388 267	4,76%
FCP SERENA	750	75 595	80 287	0,98%
SICAV FIDELITY	2 900	304 471	307 980	3,77%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 657 200	1 808 764	22,17%
Obligation de sociétés		105 000	109 213	1,34%
Emprunt obligataire Amen Bank	1 500	105 000	109 213	1,34%
Bons du trésor assimilables		1 019 700	1 039 088	12,73%
-				
BTA 10/2013	500	506 200	509 708	6,25%
BTA 03/2016	500	513 500	529 380	6,49%
Bons du Trésor Zéro Coupons		532 500	660 463	8,09%
BTZC 10/2016	1 000	532 500	660 463	8,09%
TOTAL		4 946 695	5 298 229	64,93%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 1.499.187, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>				
Certificat de dépôt au 04/01/2011 (au taux de ...)	Amen Bank	499 523	499 856	6,13%
Certificat de dépôt au 06/01/2011 (au taux de ...)	Amen Bank	499 523	499 761	6,12%
Certificat de dépôt au 10/01/2011 (au taux de ...)	Amen Bank	499 523	499 570	6,12%
TOTAL		1 498 569	1 499 187	18,37%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2010 à D : 178.758, contre un solde de D : 118.978 au 31 décembre 2009, et se détaillent comme suit :

	2010	2009
<u>Dividendes</u>	100 524	59 050
des actions et valeurs assimilées admises à la	89 548	55 065
des titres OPCVM	10 976	3 985
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	78 234	59 928
intérêts des obligations de sociétés	4 637	5 192
intérêts des BTA et BTZC	73 597	54 736
TOTAL	178 758	118 978

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 54.011 contre D : 15.440 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2010	2009
Intérêts des certificats de	50 554	7 077
Intérêts des dépôts à vue	3 457	8 363
TOTAL	54 011	15 440

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à D : 151.282, contre un solde de D : 54.526 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du gestionnaire	141 943	48 374
Rémunération du dépositaire	2 605	1 253
Rémunération du CAC	6 734	4 899
Total	151 282	54 526

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 739, contre un solde de D : 365 à la clôture de l'exercice précédent, et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du gestionnaire	199 866	77 516
Rémunération du dépositaire	8 383	4 153
Total	<u>208 249</u>	<u>81 669</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2010 à D : 13.944 contre un solde de D : 8.063 au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du CAC	5 957	4 122
Redevance du CMF	7 104	3 520
Services bancaires et assimilés	96	69
Autres	787	352
Total	<u>13 944</u>	<u>8 063</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	4 130 389
Nombre de parts émises	26 386
Nombre de copropriétaires	65

Souscriptions réalisées

Montant	3 904 972
Nombre de parts émises	24 946
Nombre de copropriétaires nouveaux	34

Rachats effectués

Montant	(1 052 555)
Nombre de parts rachetées	(6 724)
Nombre de copropriétaires sortants	(13)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	31 795
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 033 440
Régularisation des sommes non distribuables	216 942
Droits de sortie	2 820
Frais de négociation	(108 385)

Capital au 31-12-2010

Montant	8 159 418
Nombre de parts	44 608
Nombre de copropriétaires	86

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2010	2009	2008	2007	2006
Revenus des placements	5,218	5,094	4,023	5,097	2,577
Charges de gestion des placements	(4,668)	(3,095)	(2,044)	(1,867)	(1,216)
Revenus net des placements	0,550	1,999	1,978	3,230	1,361
Autres produits	-	-	0,001	-	0,025
Autres charges	(0,313)	(0,306)	(0,339)	(0,393)	(0,160)
Résultat d'exploitation (1)	0,237	1,694	1,640	2,837	1,226
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,226)	0,371	0,196	(0,486)	0,442
Sommes distribuables de	0,012	2,065	1,836	2,351	1,668
Variation des plus (ou moins) values	0,713	5,691	1,368	(2,053)	2,754
Plus (ou moins) values réalisées sur	23,167	10,891	8,877	1,100	11,613
Frais de négociation	(2,430)	(2,629)	(2,692)	(1,848)	(1,242)
Plus (ou moins) values sur titres et	21,450	13,953	7,553	(2,801)	13,126
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	21,687	15,647	9,193	0,036	14,352
	0,063	0,024	2,029	0,782	0,737
Résultat non distribuable de	21,513	13,977	9,582	(2,019)	13,863
Régularisation du résultat non	4,863	2,489	0,464	3,290	14,893
Sommes non distribuables de	26,377	16,466	10,046	1,271	28,756
Valeur liquidative	182,926	158,603	141,908	132,378	130,424
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	2,73%	2,06%	1,49%	1,42%	1,06%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,20%	0,25%	0,30%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif	0,01%	1,37%	1,34%	1,79%	1,45%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.
 - Une commission de succès si MAC CROISSANCE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+4. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fera annuellement.
- L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe

**SITUATION ANNUELLE DE MAC EQUILIBRE FCP
ARRETEE AU 31/12/2010**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 Juin 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 5.350.734, un actif net de D : 5.272.474 et un bénéfice de D : 425.030, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, les titres émis par Amen Bank représentent à la clôture de l'exercice 29,13% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010			
(Montants exprimés en dinars)			
ACTIF	Note	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	3 149 528	1 080 966
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 335 653	461 622
Obligations et valeurs assimilées		1 621 077	619 344
Titres OPCVM		192 798	-
Placements monétaires et disponibilités		2 199 506	257 104
Placements monétaires	5	1 499 714	
Disponibilités		699 792	257 104
Créances d'exploitation		1 700	1 739
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		5 350 734	1 339 809
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	77 813	6 723
Autres créditeurs divers	9	447	115
TOTAL PASSIF		78 260	6 838
ACTIF NET			
Capital	12	5 266 099	1 314 689
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		3	3
Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 372	18 279
ACTIF NET		5 272 474	1 332 971
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 350 734	1 339 809

ETAT DE RESULTAT			
(Montants exprimés en dinars)			
	Note	Année 2010	Année
Revenus du portefeuille-titres	6	87 110	27 579
Dividendes		35 426	9 210
Revenus des obligations et valeurs assimilées		51 684	18 369
Revenus des placements monétaires	7	43 035	6 389
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		130 145	33 968
Charges de gestion des placements	10	(108 765)	(16 250)
REVENU NET DES PLACEMENTS		21 380	17 718
Autres charges	11	(8 504)	(2 473)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 876	15 245
Régularisation du résultat d'exploitation		(6 504)	3 034
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		6 372	18 279
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 504	(3 034)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		53 477	19 890
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		397 475	55 781
Frais de négociation		(38 798)	(13 299)
RESULTAT DE L'EXERCICE		425 030	77 617

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		
(Montants exprimés en dinars)		
	Année 2010	Année 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	425 030	77 617
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	12 876	15 245
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	53 477	19 890
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	397 475	55 781
Frais de négociation	(38 798)	(13 299)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(49 472)	(11 413)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 563 945	409 191
Souscriptions		
- Capital	4 342 028	510 394
- Régularisation des sommes non distribuables	284 388	23 981

- Régularisation des sommes distribuables	36 647	3 805
Rachats		
- Capital	(1 039 670)	(122 622)
- Régularisation des sommes non distribuables	(50 062)	(5 138)
- Régularisation des sommes distribuables	(11 958)	(1 450)
- Droits de sortie	2 572	221
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 939 503	475 395
ACTIF NET		
En début de période	1 332 971	857 576
En fin de période	5 272 474	1 332 971
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	9 293	6 371
En fin de période	32 636	9 293
VALEUR LIQUIDATIVE	161,554	143,438
TAUX DE RENDEMENT	14,00%	7,97%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2010 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à D : 3.149.528 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% Actif net
Actions, valeurs assimilées		1 275 023	1 335 653	25,33%
Actions, valeurs assimilées rattachés admis à la côte		1 275 023	1 335 653	25,33%
ARTES	5 000	67 115	61 140	1,16%
ASTREE	1 000	84 862	78 740	1,49%
ATL	20 000	119 823	118 640	2,25%
BH	3 780	111 774	111 219	2,11%
BNA	6 000	93 826	89 970	1,71%
CARTHAGE CEMENT	76 479	191 598	254 140	4,82%
CIL	5 369	167 345	156 340	2,97%
SALIM	2 000	44 638	48 133	0,91%
SFBT	10 800	130 537	133 456	2,53%
STB	15 000	263 505	283 875	5,38%
Titres OPCVM		180 885	192 798	3,66%
Actions des SICAV		180 885	192 798	3,66%
FCP SERENA	400	40 317	42 820	0,81%
MAC EPARGNANT	1 070	140 568	149 978	2,84%
Obligations de sociétés &		1 518 618	1 621 077	30,75%
Obligations de sociétés		35 000	36 404	0,69%
Emprunt Amen Bank	500	35 000	36 404	0,69%
Bons du trésor assimilables		1 219 118	1 255 855	23,82%
BTA 03/2019		306 000	316 830	6,01%
BTA 07/2017		295 900	303 746	5,76%
BTA 03/2012		103 468	105 679	2,00%
BTA 03/2016		513 750	529 600	10,04%
Bons du Trésor Zéro		264 500	328 818	6,24%
BTZC 10/2016	500	264 500	328 818	6,24%
TOTAL		2 974 526	3 149 528	59,74%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 1.499.714, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% actif net
Certificats de dépôt				
Certificat de dépôt au 01/01/2011 (au taux de 4,30%)	Amen Bank	999 046	1 000 000	18,97%
Certificat de dépôt au 07/01/2011 (au taux de 4,30%)	Amen Bank	499 523	499 714	9,48%
TOTAL		1 498 569	1 499 714	28,44%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élevaient au titre de l'exercice clos le 31/12/2010 à D : 87.110 contre D : 27.579 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2010	2009
Dividendes		
des actions et valeurs assimilées admises à la	30 330	7 815
des titres OPCVM	5 096	1 395
Revenus des obligations et valeurs		
intérêts des obligations de sociétés	1 538	1 731
intérêts des BTA et BTZC	50 146	16 638
TOTAL	87 110	27 579

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 43.035 contre D : 6.389 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2010	2009
Intérêts des certificats de dépôts	36 093	-
Intérêts des dépôts à vue	6 942	6 389
TOTAL	43 035	6 389

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à D : 77.813 contre un solde de D : 6.723 au 31 décembre 2009, et s'analyse comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération du gestionnaire	74 208	6 228
Rémunération du dépositaire	1 293	168
Rémunération du CAC	2 312	327
Autres	0	
Total	77 813	6 723

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 447, contre un solde de D : 115 à la clôture de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 108.765, contre un solde de D : 16.250 au 31 décembre 2009, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du gestionnaire	104 271	15 009
Rémunération du dépositaire	4 494	1 241
Total	108 765	16 250

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élevaient au 31 décembre 2010 à D : 8.504, contre un solde de D : 2.473 au 31 décembre 2009, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du CAC	4 266	1 001
Rémunération du CMF	3 809	1 052
Services bancaires et assimilés	82	69
Autres	347	351
Total	8 504	2 473

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009	
Montant	1 314 689
Nombre de parts émises	9 293
Nombre de copropriétaires	32
Souscriptions réalisées	
Montant	4 342 028
Nombre de parts émises	30 692
Nombre de copropriétaires nouveaux	23
Rachats effectués	
Montant	(1 039)
Nombre de parts rachetées	(7 349)
Nombre de copropriétaires sortants	(5)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 477
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	397 475
Régularisation des sommes non distribuables	234 326
Droits de sortie	2 572
Frais de négociation	(38 798)
Capital au 31-12-2010	
Montant	5 266 099
Nombre de parts	32 636
Nombre de copropriétaires	50

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2010	2009	2008	2007	2006
Revenus des placements	3,988	3,655	4,269	5,769	2,898
Charges de gestion des placements	(3,333)	(1,749)	(1,922)	(1,727)	(1,394)
Revenus net des placements	0,655	1,907	2,346	4,042	1,504
Autres produits	-	-	0,025	-	0,019
Autres charges	(0,261)	(0,266)	(0,471)	(0,298)	(0,183)
Résultat d'exploitation (1)	0,395	1,640	1,900	3,744	1,339
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,199)	0,326	(0,002)	(0,155)	0,062
Sommes distribuables de l'exercice	0,195	1,966	1,897	3,589	1,401
Variation des plus (ou moins) values	1,639	2,140	(0,276)	(1,032)	0,891
Plus (ou moins) values réalisées sur	12,179	6,002	12,556	10,255	10,490
Frais de négociation	(1,189)	(1,431)	(1,519)	(0,658)	(0,801)
Plus (ou moins) values sur titres et frais	12,629	6,713	10,761	8,565	10,579
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	13,023	8,352	12,661	12,309	11,919
Droits de sortie	0,079	0,024	5,624	1,564	0,504
Résultat non distribuable de l'exercice	12,708	6,736	16,385	10,129	11,083
Régularisation du résultat non distribuable	7,180	2,028	(9,393)	(2,054)	6,559
Sommes non distribuables de l'exercice	19,888	8,764	6,992	8,075	17,642
Valeur liquidative	161,554	143,438	134,606	129,307	119,044
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	2,19%	1,26%	1,46%	1,39%	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,19%	0,36%	0,24%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net	0,13%	1,41%	1,44%	2,89%	1,28%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.
- Une commission de succès si MAC EQUILIBRE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+3. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

**SITUATION ANNUELLE DE MAC EPARGNANT FCP
ARRETEE AU 31/12/2010**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 juin 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 25.913.363, un actif net de D : 25.650.678 et un bénéfice de D : 2.368.612, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » comprenant le bilan arrêté le 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, les titres émis par Amen Bank représentent à la clôture de l'exercice 15,86% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010			
(Montants exprimés en dinars)			
ACTIF	Note	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	20 111 522	9 851 392
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 226 291	2 307 305
Obligations et valeurs assimilées		15 664 674	6 886 146
Titres OPCVM		1 220 557	657 941
Placements monétaires et disponibilités		5 798 734	3 650 741
Placements monétaires	5	3 997 136	3 498 361
Disponibilités		1 801 598	152 380
Créances d'exploitation		3 107	2 494
TOTAL ACTIF		25 913 363	13 504 627
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	260 458	73 544
Autres créditeurs divers	9	2 227	1 125
TOTAL PASSIF		262 685	74 669
ACTIF NET			
Capital	12	25 171 573	13 038 488
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		82	75
Sommes distribuables de l'exercice en cours		479 023	391 395
ACTIF NET		25 650 678	13 429 958
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		25 913 363	13 504 627

ETAT DE RESULTAT			
(Montants exprimés en dinars)			
	Note	Année 2010	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	6	662 770	300 772
Dividendes		133 904	95 938
Revenus des obligations et valeurs assimilées		528 866	204 834
Revenus des placements monétaires	7	245 186	101 301
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		907 956	402 073
Charges de gestion des placements	10	(390 299)	(115 503)
REVENU NET DES PLACEMENTS		517 657	286 570
Autres charges	11	(33 822)	(17 142)
RESULTAT D'EXPLOITATION		483 835	269 428
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 812)	121 967
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		479 023	391 395
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 812	(121 967)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur		159 029	136 922
Plus ou moins values réalisées sur cessions de		1 848 027	397 909
Frais de négociation		(122 279)	(78 300)
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 368 612	725 959

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		
(Montants exprimés en dinars)		
	Année 2010	Année 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 368 612	725 959
Résultat d'exploitation	483 835	269 428
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	159 029	136 922
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 848 027	397 909
Frais de négociation de titres	(122 279)	(78 300)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(695 306)	(218 356)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	10 547 414	6 027 253
Souscriptions		
- Capital	28 143 755	10 075 807
- Régularisation des sommes non distribuables	1 141 148	248 099
- Régularisation des sommes distribuables	657 683	263 204
Rachats		
- Capital	(18 047 149)	(4 356 206)
- Régularisation des sommes non distribuables	(989 446)	(88 569)
- Régularisation des sommes distribuables	(358 577)	(115 082)
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 220 720	6 534 856

ACTIF NET		
En début de période	13 429 958	6 895 102
En fin de période	25 650 678	13 429 958
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	103 387	55 785
En fin de période	183 447	103 387
VALEUR LIQUIDATIVE	139,826	129,900
TAUX DE RENDEMENT	10,56%	7,88%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2010 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à D : 20.111.522 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits		2 859 603	3 226 291	12,58%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte		2 859 603	3 226 291	12,58%
ARTES	6 475	86 600	79 176	0,31%
ASTREE	2 000	164 965	157 480	0,61%
ATL	50 000	304 335	296 600	1,16%
BH	10 750	315 512	316 297	1,23%
BNA	15 000	238 451	224 926	0,88%
CARTHAGE CEMENT	290 493	628 382	965 308	3,76%
CIL	4 421	138 479	128 735	0,50%
SALIM	6 000	132 856	144 403	0,56%
SFBT	20 049	242 235	247 745	0,97%
SOTUMAG	32 877	42 217	41 096	0,16%
STB	33 000	565 571	624 525	2,43%
Titres OPCVM		1 216 849	1 220 557	4,76%
Actions des SICAV		1 216 849	1 220 557	4,76%
SICAV FIDELITY	11 493	1 216 849	1 220 557	4,76%
Obligations de sociétés & valeurs		14 909 980	15 664 674	61,07%
Obligations de sociétés		870 000	892 812	3,48%
AMEN BANK 2006	1 000	70 000	72 808	0,28%
BTE 2010	2 000	200 000	202 511	0,79%
HL 2008-1	5 000	300 000	310 616	1,21%
HL 2010/1 TF 5,25%	1 500	150 000	153 401	0,60%
HL 2010/1 TMM+0,75	1 500	150 000	153 476	0,60%
Bons du Trésor Assimilables		12 054 080	12 346 848	48,13%
BTA 03/2019	1 200	1 224 800	1 268 061	4,94%
BTA 07/2017	1 500	1 614 000	1 656 795	6,46%
BTA 03/2013	3 500	3 556 000	3 658 978	14,26%
BTA 03/2012	1 900	1 965 892	2 007 896	7,83%
BTA 03/2016	1 500	1 539 000	1 586 823	6,19%
BTA 10/2013	2 100	2 154 388	2 168 295	8,45%
Bons du Trésor Zéro Coupons		1 985 900	2 425 014	9,45%
BTZC 10/2016	3 700	1 985 900	2 425 014	9,45%
TOTAL		18 986 432	20 111 522	78,41%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 3.997.136, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au	% actif
Certificats de dépôt				
Certificat de dépôt au 04/01/2011 (au taux de 4,30%)	Amen Bank	999 046	999 713	3,90%
Certificat de dépôt au 10/01/2011 (au taux de 4,30%)	Amen Bank	2 997 137	2 997 423	11,69%
TOTAL		3 996 183	3 997 136	15,58%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2010 à D : 662.770 contre D : 300.772 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2010	2009

Dividendes		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	95 923	83 983
des titres OPCVM	37 981	11 955
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
intérêts des obligations de sociétés	31 478	27 522
intérêts des BTA et BTZC	497 388	177 312
TOTAL	662 770	300 772

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 245.186 contre D : 101.301 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2010	2009
Intérêts des certificats de dépôts	231 983	88 566
Intérêts des dépôts à vue	13 203	12 735
TOTAL	245 186	101 301

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à D : 260.458 contre D : 73.544 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération du gestionnaire	238 762	58 989
Rémunération du dépositaire	8 368	3 659
Rémunération du CAC	13 328	10 896
Autres	0	-
Total	260 458	73 544

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 2.227 contre D : 1.125 à l'issue de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 390.299 contre un solde de D : 115.503 au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

Note 10 : Charges de gestion des placements

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du gestionnaire	361 825	104 641
Rémunération du dépositaire	28 474	10 862
Total	390 299	115 503

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2010 à D : 33.822 contre un solde de D : 17.142 au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération du CAC	9 026	7 502
Rémunération du CMF	24 131	9 205
Services bancaires et assimilés	151	84
Autres	514	351
Total	33 822	17 142

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2009

Montant	13 038 488
Nombre de parts émises	103 387
Nombre de copropriétaires	140
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	28 143 755
Nombre de parts émises	223 162
Nombre de copropriétaires nouveaux	125
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(18 047 149)
Nombre de parts rachetées	(143 102)
Nombre de copropriétaires sortants	(49)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	159 029
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 848 027

Régularisation des sommes non distribuables	151 702
Frais de négociation	(122 279)
<u>Capital au 31 décembre 2010</u>	
Montant	25 171 573
Nombre de parts	183 447
Nombre de copropriétaires	216

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	4,949	3,889	5,566	5,613	3,144
Charges de gestion des placements	(2,128)	(1,117)	(1,232)	(0,901)	(0,863)
Revenus net des placements	2,822	2,772	4,334	4,712	2,281
Autres produits	-	-	-	0,003	0,017
Autres charges	(0,184)	(0,166)	(0,310)	(0,271)	(0,182)
Résultat d'exploitation (1)	2,637	2,606	4,024	4,444	2,115
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,026)	1,180	(0,578)	0,546	0,768
Sommes distribuables de l'exercice	2,611	3,786	3,446	4,990	2,883
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,867	1,324	(1,515)	1,829	1,499
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10,074	3,849	11,845	1,349	4,974
Frais de négociation	(0,667)	(0,757)	(1,248)	(0,349)	(0,252)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	10,274	4,416	9,081	2,829	6,221
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	12,912	7,022	13,106	7,273	8,336
Résultat non distribuable de l'exercice	10,274	4,416	9,081	2,829	6,221
Régularisation du résultat non distribuable	0,827	1,543	(2,639)	(0,105)	4,767
Sommes non distribuables de l'exercice	11,101	5,959	6,442	2,724	10,988
Valeur liquidative	139,826	129,900	123,601	118,704	113,871
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	1,58%	0,88%	1,02%	0,77%	0,81%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,13%	0,26%	0,23%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,94%	2,99%	2,84%	4,29%	2,70%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine;
- Une commission de succès si le fonds réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+2. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

**SITUATION ANNUELLE DE MAC EXCELLENCE FCP
ARRETEE AU 31/12/2010
Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 19 avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de

D : 4.239.170, un actif net de D : 4.218.848 et un bénéfice de D : 746.538, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » comprenant le bilan arrêté le 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par AMEN BANK représentent à la clôture de l'exercice, 11,85% de l'actif net du fonds, se situant au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement collectif.

Par ailleurs les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 21,12 % de l'actif net du fonds, se situant au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	2 845 677	3 866 203
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 799 289	2 820 972
Obligations et valeurs assimilées		-	1 045 231
Titres OPCVM		46 388	-
Placements monétaires et disponibilités		1 390 793	1 067 598
Placements monétaires	5	499 761	999 549
Disponibilités		891 032	68 049
Autres actifs		2 700	1 302
TOTAL ACTIF		4 239 170	4 935 103
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	19 347	20 629
Autres créditeurs divers	9	975	666
TOTAL PASSIF		20 322	21 295
ACTIF NET			
Capital	12	4 148 377	4 786 386
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		-	1
Sommes distribuables de l'exercice en cours		70 471	127 421
ACTIF NET		4 218 848	4 913 808
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 239 170	4 935 103

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2010	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	6	97 596	182 396
Dividendes		67 312	142 152
Revenus des obligations et valeurs assimilées		30 284	40 244
Revenus des placements monétaires	7	39 072	44 296
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		136 668	226 692
Charges de gestion des placements	10	(56 495)	(73 225)
REVENU NET DES PLACEMENTS		80 173	153 467
Autres charges	11	(9 383)	(9 070)
RESULTAT D'EXPLOITATION		70 790	144 397
Régularisation du résultat d'exploitation		(319)	(16 976)
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		70 471	127 421
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		319	16 976
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(148 159)	593 618
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		925 357	299 708
Frais de négociation		(101 450)	(170 916)
RESULTAT DE L'EXERCICE		746 538	866 807

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2010</i>	<i>Année 2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>746 538</u>	<u>866 807</u>
Résultat d'exploitation	70 790	144 397
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(148 159)	593 618
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	925 357	299 708
Frais de négociation	(101 450)	(170 916)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>(91 895)</u>	<u>(19 291)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(1 349 603)</u>	<u>(3 244 625)</u>
Souscriptions		
- Capital	195 726	-
- Régularisation des sommes non distribuables	23 693	-
- Régularisation des sommes distribuables	3 467	-
Rachats		
- Capital	(1 450 151)	(3 058 830)
- Régularisation des sommes non distribuables	(83 025)	(166 487)
- Régularisation des sommes distribuables	(39 313)	(19 308)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(694 960)</u>	<u>(2 397 109)</u>
ACTIF NET		
En début de période	4 913 808	7 310 917
En fin de période	4 218 848	4 913 808
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	538	927
En fin de période	397	538
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>10 626,821</u>	<u>9 133,472</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>18,94%</u>	<u>16,11%</u>

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à D : 2.845.677 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		2 644 639	2 799 289	66,35%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	2 644 639	2 799 289	66,35%
ARTES	20 745	274 431	253 670	6,01%
ATL	50 000	303 722	296 600	7,03%
BH	10 000	294 290	294 230	6,97%
BNA	15 000	235 113	224 925	5,33%
CARTHAGE CEMENT	101 972	215 704	338 853	8,03%
CIL	8 000	245 336	232 952	5,52%
GIF	25 000	205 406	214 000	5,07%
ML	17 802	190 958	213 143	5,05%
SALIM	5 000	113 335	120 335	2,85%
SOPAT	24 449	101 287	86 085	2,04%
STB	20 000	317 062	378 500	8,97%
TUNIS RE	9 801	147 995	145 996	3,46%
Titres OPCVM		43 966	46 388	1,10%

<u>Actions des SICAV</u>		43 966	46 388	1,10%
FCP SERENA	350	35 278	37 467	0,89%
SICAV FIDELITY	84	8 688	8 921	0,21%
TOTAL		2 688 605	2 845 677	67,45%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2009	3 549 741	11 231	305 231	3 866 203	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions côtées	8 750 578			8 750 578	
Titres OPCVM	674 942			674 942	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions côtées	(8 621 680)			(8 621 680)	917 154
Titres OPCVM	(630 976)			(630 976)	2 015
BTA	(1 034 000)			(1 034 000)	6 188
* Plus ou moins valeurs latentes					
Actions côtées			(150 580)	(150 580)	
Titres OPCVM			2 421	2 421	
* Intérêts courus					
BTA		(11 231)		(11 231)	
Soldes au 31 décembre 2010	2 688 605	-	157 072	2 845 677	925 357

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 499.761, et se détaille comme suit :

	<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2010</u>	<u>% actif net</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
Certificat de dépôt au 06/01/2011 (au taux de 4,30%)	Amen Bank	499 523	499 761	11,85%
TOTAL		499 523	499 761	11,85%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2010 à D : 97.596 contre D : 182.396 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	2010	2009
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	58 688	130 197
des titres OPCVM	8 624	11 955
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts des BTA	30 284	40 244
TOTAL	97 596	182 396

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 39.072 contre un solde de D : 44.296 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2010	2009
Intérêts des certificats de dépôts	26 716	32 725
Intérêts des dépôts à vue	12 356	11 571
TOTAL	39 072	44 296

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à D : 19.347 contre D : 20.629 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du gestionnaire	12 428	12 825
Rémunération du dépositaire	2 636	2 800
Rémunération du CAC	3 733	4 454
Autres	550	550
Total	19 347	20 629

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à D : 975 contre D : 666 à l'issue de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 56.495 contre D : 73.225 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du gestionnaire	51 471	66 568
Rémunération du dépositaire	5 024	6 657
Total	56 495	73 225

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2010 à D : 9.383 contre D : 9.070 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du CAC	4 771	3 159
Rémunération du CMF	4 257	5 641
Services bancaires et assimilés	83	69
Autres	272	201
Total	9 383	9 070

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	4 786 386
Nombre de parts	538
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant	195 726
Nombre de parts émises	22
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(1 450 151)
Nombre de parts rachetées	(163)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(148 159)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	925 357
Régularisation des sommes non distribuables	(59 332)
Droits de sortie	-
Frais de négociation	(101 450)
Capital au 31-12-2010	

Montant	4 148 377
Nombre de parts	397
Nombre de copropriétaires	9

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	2010	2009	2008
Revenus des placements	344,252	421,361	219,644
Charges de gestion des placements	(142,305)	(136,106)	(170,626)
Revenus net des placements	201,947	285,255	49,018
Autres charges	(23,635)	(16,859)	(20,680)
Résultat d'exploitation (1)	178,311	268,395	28,338
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,804)	(31,554)	(5,030)
Sommes distribuables de l'exercice	177,508	236,841	23,308
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(373,196)	1 103,379	2 188,640
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 330,874	557,078	3 070,566
Frais de négociation	(255,542)	(317,688)	(298,479)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1 702,136	1 342,770	1 180,406
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1 880,447	1 611,164	1 152,068
Droits de sortie	-	-	4,131
Résultat non distribuable de l'exercice	1 702,136	1 342,770	1 176,275
Régularisation du résultat non distribuable	(149,451)	(309,455)	272,255
Sommes non distribuables de l'exercice	1 552,685	1 033,314	(904,020)
Valeur liquidative	10 626,821	9 133,472	7 886,642
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	1,44%	1,60%	2,03%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,20%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,80%	2,78%	0,28%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EXCELLENCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

MAC EXCELLENCE FCP prend à sa charge les frais de courtage fixes au taux de 0,4% hors taxes, revenant au gestionnaire lors de chaque transaction en bourse.

Par ailleurs, une commission de succès est prélevée par le gestionnaire si MAC EXCELLENCE FCP réalise un rendement minimum exigé de 20%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et ce rendement minimum exigé, son règlement se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes et un maximum de 20.000 dinars hors taxes.